

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 FEVRIER 2015

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 février 2015 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 30/01/2015.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), RICO, LANZA, CLEMENT, MOINE, DUBOIS, GUI SOLAN, PENNESTRI, HOMOLA, BUZON, LABBADI, DELZEUX, ZIEGLER

Etaient excusés : Mme JOUVE (procuration à M. Linglin)
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
M. MANTZ (procuration à M. Labbadi)
Mme CHAPPUIS (procuration à Mme Moine)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
Mme SCALET

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. Philippe RICO

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du conseil municipal du 13 janvier 2015

2) Délibérations

- 2.1 Recomposition du conseil communautaire : élection du délégué communautaire
- 2.2 Eclairage public : plan de financement du SIEA (Avenue du Jura)
- 2.3 Création de la commission centre sportif
- 2.4 TAP : création de poste
- 2.5 Convention d'objectifs entre l'office du tourisme du Pays de Gex/La Faucille (OTPG) et la commune de Sergy
- 2.6 Indemnité du percepteur

Les délibérations seront suivies du Débat d'Orientations Budgétaires

3) Tour de table et divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2015 du Conseil Municipal

Monsieur Dubois pense que le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2015 reflète mal les propos de Monsieur Labbadi concernant le centre sportif qu'il envisage de transformer en centre aéré et la salle des fêtes en cantine

scolaire.

Suite à cette remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibération

1*) Recomposition du conseil communautaire : élection du délégué communautaire

Suite à un accord dérogatoire pris à la majorité qualifiée que la loi autorisait à ce moment-là entre les communes de la CCPG, 66 délégués communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections du mois de mars 2014.

Mais suite à un contentieux de la ville de Salbris, cette dérogation a été remise en cause par le Conseil Constitutionnel (arrêt du 20/06/2014).

Cela ne remettait pas en cause la situation de la CCPG dans le sens où cet arrêt a été pris après les élections de mars 2014, mais pouvait remettre en cause tout conseil communautaire modifié après le 20 juin.

Or, les élections municipales de la commune de Challex ont été annulées pour des raisons de forme et réorganisées le 1^{er} février 2015, soit après le 20/06/2014. De ce fait, le conseil municipal de Challex et ses conseillers communautaires ont été élus après l'arrêt du Conseil Constitutionnel.

C'est pour cette raison que la CCPG doit donc appliquer cet arrêt qui a un impact direct sur le nombre d'élus communautaires qui ne peuvent plus être que 53 au lieu de 66.

La conséquence pour Sergy est la suivante : un seul siège de représentant communautaire au lieu de deux.

L'application de cet arrêt ne remet pas en cause l'élection au suffrage universel du mois de mars 2014. Donc dans le cas de Sergy, sauf démission, Monsieur Linglin et Madame Caquot sont les deux seules personnes à pouvoir être élues. M. Linglin et Mme Caquot peuvent aussi décider de se présenter sur deux listes distinctes, comme titulaires.

M. Linglin fait appel à candidature et informe le conseil municipal qu'il se présente en tant que titulaire.

Mme Caquot ne pouvait pas être présente ce jour mais a informé le conseil municipal par écrit qu'elle se présentait sur la même liste que Monsieur Linglin en tant que suppléante.

Messieurs Dubois et Clément sont désignés par le conseil pour être assesseurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, à l'unanimité, (18 bulletins), sont déclarés élus conseillers communautaires de la CCPG :

-Monsieur LINGLIN en tant que titulaire

-Madame CAQUOT en tant que suppléante

2*) Eclairage public : plan de financement du SIEA (Avenue du Jura)

Dans le cadre de la sécurisation de l'avenue du Jura et suite à la demande de Madame Moine, adjointe aux travaux, le SIEA propose à la commune 5 plans de financement pour la modification des candélabres (tranche 1).

Les 5 plans de financement sont présentés ainsi que les 2 modèles : FALCO et SCALA.

Monsieur le Maire et Madame Moine préconisent la validation du devis 2-2 (matériel type Falco avec retour arrière) où la commune participe seulement à hauteur de 3 385.79 € contrairement aux autres devis où la participation de la commune est plus importante.

Madame Delzeux regrette que d'autres modèles n'aient pas été proposés par le SIEA et informe qu'elle vote contre car elle trouve les deux modèles proposés inesthétiques.

Mme Moine et M. Dubois considèrent que le modèle est en harmonie avec l'avenue et dans la continuité avec Saint-Genis-Pouilly. De plus, ils rappellent que sur un coût total estimé à plus de 60 000 €, la commune ne paiera que 3 385.79 €, somme particulière peu élevée qui justifie un choix limité sur les modèles proposés.

Le conseil municipal, avec deux voix contre (Mme Delzeux et Mme Gautier), et 16 voix pour :

- VALIDE le plan de financement 2.2 du SIEA modèle Falco

3*) Création de la commission centre sportif

Suite à la réunion de travail des membres du conseil le 21 janvier dernier, monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission qui aura en charge de gérer toutes les questions relatives au centre sportif, et plus précisément les travaux urgents ainsi que le devenir du site.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNNE les membres de la commission centre sportif tels que ci-après :
 - o Denis LINGLIN (Président)
 - o Emmanuel DUBOIS (Vice-Président)
 - o Alain GUI SOLAN
 - o Jiri HOMOLA
 - o Virginie DELZEUX
 - o Philippe LABBADI
 - o Patrice ZIEGLER
 - o Philippe RICO
 - o Massimo PENNESTRI

4*) TAP : création de poste

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste pour une animatrice en anglais (en remplacement d'une animatrice de la MJC) à hauteur de 2h par semaine sur 36 semaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la création d'un poste d'animatrice à hauteur de 2h par semaine sur 36 semaines.

Monsieur le Maire précise que le coût de ce poste ne sera pas supérieur au coût que représente la mise à disposition d'un animateur de la MJC.

5*) Convention d'objectifs entre l'office du tourisme du Pays de Gex/La Faucille (OTPG) et la commune de Sergy

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention d'objectifs telle que proposée dans le document joint par l'OTPG et validée par la commission associations de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

6*) Indemnité du percepteur

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer concernant le versement d'une indemnité de conseil au trésorier de Gex pour un montant net de 77,16 € au titre de l'année 2014 (correspondant à la gestion de 60 jours).

Les difficultés rencontrées entre les communes du Pays de Gex et la trésorerie de Gex sont telles que les élus sont peu enclins au versement de cette indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-REFUSE le versement de cette indemnité

Débat d'Orientations Budgétaires

En préalable au vote du budget de la commune courant mars, Monsieur le Maire propose au conseil d'échanger sur les orientations à venir.

Introduction par Monsieur Clément, adjoint aux finances :

Après un état des lieux de la situation nationale (taux de chômage, état de la dette, PIB etc...) et de la situation locale (taux du franc suisse), Monsieur Clément rappelle l'importance de la CFG (Compensation Franco-Genevoise) dont le montant équivaut aux recettes des impôts locaux de la commune.

Présentation du tableau de fonctionnement avec les dépenses et les recettes envisagées pour 2015 ainsi que l'épargne. Il précise que les dépenses sont toujours un peu surévaluées et les recettes toujours un peu sous-

évaluées, ce qui explique, à postériori, une épargne réalisée toujours plus importante que prévue mais limitant ainsi des modifications du budget dans le courant de l'année.

En investissement, les deux plus gros projets sont le centre sportif et l'avenue du Jura ainsi que le reste à payer pour la rénovation de l'auberge et des salles Saint-Nicolas. Enfin, il rappelle que ces chiffres ne sont pas définitifs puisque la trésorerie de Gex n'a pas encore clôturé les comptes 2014.

Madame Delzeux et Monsieur Labbadi souhaitent une vision à plus long terme. Mme Delzeux propose de travailler sur cela avec d'autres conseillers éventuellement intéressés. Monsieur le Maire accepte et propose de l'accompagner dans cette démarche.

Le conseil municipal valide les grandes orientations du budget d'investissement 2015 envisagées telles que ci-après :

Budget d'investissement 2015 envisagé			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital	138 000	Excédent Investissement	200 000
Gestion courante obligatoire	86 000	Excédent Fonctionnement	600 000
Achats terrains	35 000	Virement de section (fct)	330 000
Auberge	500 000	Subventions diverses	70 000
Centre sportif	1 350 000	FCTVA/TA	120 000
Etude ZAC	50 000	Emprunt	1 400 000
aire de stationnement (mairie annexe)	20 000		
Avenue du Jura	200 000		
travaux centre sportif	150 000		
Voirie / Eclairage Public	100 000		
Accessibilité handicapée	10 000		
Piège à cailloux	15 000		
Liaison rue crêt de la neige et rue des prêles	30 000		
Déclaration de projet	1 000		
Imprévus	35 000		
TOTAL	2 720 000		2 720 000

III - DIVERS

Monsieur Labbadi informe qu'un groupe de travail « assainissement » a été créé à la CCPG pour réfléchir à la création d'une station d'épuration dans le Pays de Gex. En effet, l'envolée du franc suisse face à l'euro a entraîné une forte augmentation des prix qui se ressent sur la facture qu'envoie Genève à la CCPG pour le traitement des eaux usées des gessiens à la station d'épuration du Bois de Bay. Le surcoût serait d'environ 2 millions d'euros d'ici 2017. En attendant, la CCPG va tenter de renégocier les tarifs.

Monsieur Dubois informe qu'il s'est rendu à la réunion de gendarmerie à Thoiry le 31 janvier dernier. La gendarmerie de Thoiry couvre un secteur de 13 communes qui comptent 30 000 habitants. Il faut en moyenne 1 gendarme pour 1 000 habitants soit 30, or la gendarmerie de Thoiry emploie seulement 22 gendarmes, elle est donc en sous-effectif. Il précise qu'à Sergy, 18 cambriolages ont été recensés en 2013 contre 10 en 2014. Monsieur Dubois s'est renseigné pour mettre en œuvre la procédure de verbalisation des véhicules mal garés dans Sergy.

Madame Lanza informe de la grève des enseignants du 3 février et admet avoir été désagréablement surprise par sa mise en œuvre. En effet, la commune s'est retrouvée quasiment devant le fait accompli, en otage, car celle-ci est censée prendre le relais quand plus de 25 % des professeurs se déclarent grévistes et ceux-ci ont 48h avant le jour de grève en question pour le faire. Comment s'organiser alors pour les commandes des repas de cantine ? L'entreprise doit être prévenue plus de 48h avant pour assurer le nombre de repas demandé. Comment s'organiser pour assurer l'accueil de ces enfants en toute sécurité ? Encore faut-il avoir les moyens humains de le faire. L'Etat demande aux collectivités de remplacer au pied levé quasiment les enseignants grévistes. Les agents de cantine ne seront pas tous forcément disponibles, voire d'accord, pour remplir cette tâche. De plus, contrairement aux années précédentes, les enseignants non grévistes refusaient catégoriquement de prendre le relais en accueillant les enfants des grévistes, se reposant ainsi totalement sur la collectivité. Heureusement, exception faite de deux parents mécontents, la majorité s'est organisée en n'apportant pas leur enfant à l'école. Monsieur le Maire lui-même est particulièrement agacé par le manque de collaboration des enseignants avec la mairie d'autant que l'inspection académique n'a cessé de « rappeler la loi » à la mairie depuis 48h. La loi, semble-t-il, permet à n'importe quel adulte (sous la responsabilité du Maire évidemment) de gérer des enfants à l'école sans réglementation particulière tandis que l'Etat impose des conditions drastiques d'accueil dans le cadre des TAP. Cette situation est inacceptable pour les parents d'élèves et pour la collectivité qui se retrouve toujours à devoir assumer les responsabilités à la place de l'Etat.

Monsieur le Maire rend compte d'un premier RV le 3 février à la CCPG sur le projet de territoire, Monsieur Rico était également présent. Il s'agissait lors d'une rencontre avec un cabinet d'études de donner avis et perspectives pour le Pays de Gex en s'appuyant sur un canevas qui avait été envoyé à l'avance. Toutes les communes étaient ainsi interviewées individuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochaine séance du Conseil : mardi 3 mars 2015 à 20h30 (sous réserve)
--